

PMT 30 - Déploiement de l'Activité Physique Adaptée - APA - en psychomotricité

Pré-requis : Cette formation s'adresse à tous les professionnels inscrits au Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé - RPPS

Action enregistrée à l'ANDPC.

Suivre cette formation valide l'obligation de DPC pour les psychomotriciens.

Dates :

Du lundi 08 au jeudi 11 décembre 2025

4 jours consécutifs - 28 heures

TECHNIQUES & MÉDIATIONS
THÉRAPEUTIQUES

Les psychomotriciens sont référencés parmi les professionnels de santé accueillant des patients atteints de maladies chroniques et/ou en ALD pour pratiquer de l'APA. (LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, mise à jour du décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016). Les Activités Physiques Adaptées font référence à une activité physique qui prend en compte la sévérité de la pathologie, les capacités fonctionnelles et le risque médical. Elles favorisent la réduction des facteurs de risque et des limitations fonctionnelles trop souvent induites par des affections de longue durée, somatiques, psychiques ou consécutives à une situation de handicap (article L1172-1 du Code de la Santé Publique).

MÉTHODES MOBILISÉES & CONTENU

Acquisition et le perfectionnement des connaissances théoriques par exposés interactifs sur :

- L'activité physique, la sédentarité et leurs effets sur la santé dans les différentes préventions ;
- Le cadre et les évolutions réglementaires des APA ;
- La place des APA dans le parcours de soins en psychomotricité des patients en Affection de Longue Durée - ALD, atteints de maladies chroniques et porteurs de facteurs de risque ;
- Les aspects psychologiques de l'adaptation aux pathologies somatiques et leurs répercussions corporelles ;
- Les ressources et outils à disposition des professionnels ;
- Les programmes d'APA intégrant la psychomotricité en psychiatrie, auprès de maladies chroniques (obésité, cancers), en petite enfance, auprès de personnes avec handicap mental.

Simulation - Mises en situation pratique :

- Vécu de l'activité sportive par l'expérience et la prise de conscience du corps dans le mouvement, le geste, avec focus sur la respiration et l'équilibre ;
- Expérimentation du bilan APA adapté en psychomotricité.

Analyse des pratiques professionnelles, des objectifs et des actions d'amélioration des prises en charge éducative, rééducative et thérapeutique, basée sur l'étude de parcours cliniques.

Bibliographie internationale récente

OBJECTIFS - COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- En tant que psychomotricien.ne, réaliser une évaluation et une prise en charge en APA de personnes souffrant de pathologie chronique dans le cadre de la promotion de la santé et du développement de l'éducation thérapeutique.
- Adapter l'activité physique aux compétences psychomotrices et aux besoins des patients.
- Monter un projet APA.

Pour plus de détails concernant les objectifs, les méthodes pédagogiques et leur progression, cf le planning détaillé.

TARIFS :

Prise en charge employeur ou FIFPL : **1 144€**

Prise en charge personnelle : **961€**

Tuteur d'alternance ou maître de stage d'un étudiant ISRP pendant l'année universitaire en cours & Prise en charge employeur ou FIFPL : **572 €**

Tuteur d'alternance ou maître de stage d'un étudiant ISRP pendant l'année universitaire en cours & Prise en charge personnelle : **343 €**

Ancien étudiant ISRP (tarif applicable uniquement dans le cas d'une prise en charge personnelle) : **744 €**

Référente handicap :

Les personnes en situation d'handicap seront accompagnées par Séverine BEKIER
sbekier@isrp.fr

Modalités et délai d'accès :

se reporter au catalogue des formations

Contacts :

01 58 17 18 63 - 01 58 17 18 58
formationcontinue@isrp.fr
www.dpc.isrp.fr

Coordination :

Laura GOUABAUT,
psychomotricienne DE, TE/MIP

Intervenants :

Agnès HÉLIAS-PÉAN, psychomotricienne DE, TE/MIP
Serge LESCARBOTTE, psychomotricien DE, DU de préparateur physique
Valérie CHAUVET, psychomotricienne DE, éducatrice sportive en escalade
Marie TAVERNIER psychomotricienne DE, TE/MIP



MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'auto-évaluation des connaissances et des compétences acquises se fait par comparaison des réponses à deux questionnaires remplis au début et à la fin de la formation.

NOTE DE CADRAGE - ORIENTATION DE DPC

16. Déploiement de l'activité physique adaptée (APA)

Sport Santé

Activité physique adaptée

Éducation
thérapeutique